

LE TRI DES BIODÉCHETS ÉTENDU EN CENTRE-VILLE D'ORLÉANS

À compter de ce mois d'octobre, le tri des déchets alimentaires sera possible dans la totalité du centre-ville d'Orléans, grâce à la mise en place de bornes d'apport volontaire. 45 bornes sont désormais réparties sur tout le secteur de l'intra-mail d'Orléans. Elles seront collectées à vélo, plusieurs fois par semaine. Les déchets alimentaires seront ensuite valorisés en compost.



En novembre dernier, Orléans Métropole expérimentait l'installation de 12 bornes d'apport volontaire destinées aux déchets alimentaires, collectées 2 à 3 fois par semaine, à vélo, par Les Cycloposteurs, dans les quartiers orléanais de Saint-Aignan et Saint-Euverte. Soit un territoire de 299 maisons individuelles et 1 766 logements collectifs. Au vu du succès de cette expérimentation (3 tonnes de déchets alimentaires collectées chaque mois, valorisées en compost), Orléans Métropole a décidé non seulement de la renouveler, mais d'étendre le périmètre concerné à l'ensemble de l'intra-mail, où 33 nouvelles bornes ont donc été implantées. Chaque habitant a pu réduire le poids de sa poubelle de 55 kg depuis le démarrage de l'expérimentation, participant grandement à l'objectif porté par Orléans Métropole de réduire de 20% de la production des déchets ménagers d'ici 2027.

OÙ TROUVER LES BORNES ?



BON À SAVOIR

- Les habitations concernées ont été contactées par courrier ;
- Des kits de collectes sont remis gratuitement à disposition des habitants lors de différentes permanences de distribution : www.orleans-metropole.fr.



Germain FOURNIER
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS  VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT